

SFPI

32 rue Lauriston, 75116 Paris

R.N.A : W751210014

www.sfpsychanalyseintegrative.fr



L'association Société Française de Psychanalyse Intégrative (SFPI) a tenu son Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 3 juillet 2026 au Forum 104, 104 rue de Vaugirard (75006).

Vingt votants présents ou représentés pourront prendre part aux votes. La présidente de l'association, Caroline Ulmer-Newhouse, déclare l'Assemblée ouverte à 16H00.

Ordre du Jour

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier
4. Fixation du montant des adhésions
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
6. Prochaines réalisations et orientations futures

1. Rapport Moral présenté par la présidente

Caroline Ulmer-Newhouse donne lecture de son rapport moral. Après échange avec les participants, le rapport moral n'appelant pas de précisions complémentaires, il est procédé au vote. Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Le texte du rapport moral figure en annexe 1 (page 3).

2. Rapport d'activité présenté par la secrétaire

Corinne Strutz présente le rapport d'activité, avant de le soumettre au vote.

Après échange avec les participants, le rapport d'activité n'appelant pas de précisions complémentaires, il est procédé au vote : le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Le texte de ce rapport d'activité figure en annexe 2 du présent procès-verbal (page 7).

3. Rapport financier présenté par la trésorière

Laurence Vercken-Sauzey présente et commente le rapport financier, avant de le soumettre au vote.

Après échanges avec les participants, le rapport financier n'appelant pas de précisions complémentaires, il est procédé au vote : le rapport financier est approuvé à l'unanimité des présents et représentés. Le texte de ce rapport d'activité figure en annexe 3 du présent procès-verbal (page 11).

4. Montant des cotisations

La proposition de conserver à l'identique pour 2027 le montant des cotisations 2026 :

- 50 Euros pour les membres associés
- 75 Euros pour les membres praticiens
- 150 Euros pour les membres agréés
- 250 Euros pour les membres didacticiens
- Réduction de 40 % (sur demande) pour les membres agréés et didacticiens avec une activité en baisse

est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration

Géraldine Raccah et François Bideau annoncent qu'ils ne renouvellent pas leur candidature au conseil d'administration. Il est fait appel aux candidatures. Christine Jacquinet propose sa candidature. Le vote groupé et à main levée est décidé à l'unanimité des votants. Se présentent au renouvellement du Conseil d'Administration et sont élus à la majorité :

Didier Caramello

Christine Jacquinet,

Didier Duhazé

Corinne Strutz

Caroline Ulmer-Newhouse

Laurence Vercken-Saezy

Delphine des Villettes

L'Assemblée Générale ordinaire est close à 17h30.

ANNEXE 1 : Rapport moral de Caroline Ulmer-Newhouse, présidente de la SFPI

Bonjour à toutes et à tous,

Nous ouvrons notre assemblée générale. En voici le fil rouge : dans un premier temps, je vais vous présenter mon rapport moral. Puis Corinne Strutz, notre secrétaire générale, présentera le rapport d'activité. Laurence Vercken-Sauzey, notre trésorière adjointe, nous présentera le rapport financier et les prévisions budgétaires. Puis nous voterons le montant des cotisations 2026 / 2027 et nous procéderons au renouvellement du conseil d'administration. Chaque rapport (moral, d'activité et financier) sera soumis aux votes après discussions.

Mes premiers mots s'adressent personnellement à chaque membre du conseil d'administration que je voudrais remercier chaleureusement et sans lesquels les projets de la SFPI ne pourraient être menés à bien.

Corinne Strutz, notre secrétaire générale, pour ses talents d'organisatrice, de dénicheuses de bonnes adresses et surtout de relecture vigilante de mes bafouilles. Corinne nous présentera tout à l'heure le rapport d'activité de notre association depuis notre dernière AG.

Didier Duhazé, notre responsable de la commission nationale d'agrément. Son accueil des nouvelles candidatures, la rigueur et la bienveillance avec lesquelles il organise et anime les commissions sont les garantes de l'ADN de la SFPI

Géraldine Raccah, notre trésorière. Géraldine, ta douceur, ton humour espiègle, ton dévouement pour la SFPI nous manquent, depuis ton départ pour d'autres horizons.

Laurence Vercken-Sauzey, notre trésorière adjointe, a repris avec brio, les comptes de la SFPI. Que tu en sois chaleureusement remerciée. Sans toi, Laurence, nous naviguerions à vue. Tu nous présenteras tout à l'heure le rapport financier de la SFPI.

Delphine des Villettes, qui représente le CA auprès de la commission chargée de l'organisation des journées d'étude de la SFPI. Ton tact et ta tranquillité sont de vrais atouts pour faciliter la vie de notre société savante.

Didier Caramello, le dernier arrivé au CA. J'espère que nous ne t'avons pas trop effrayé au cours de cette première année écoulée. En tous les cas, nous te remercions sincèrement pour ton investissement au sein de la SFPI et pour les nouvelles idées que tu apportes pour faire un peu plus rayonner notre société savante.

Enfin François Bideau, qui quitte le CA aujourd'hui, pour se dégager du temps pour d'autres projets. Merci François pour l'aide précieuse que tu as notamment apporté à l'occasion de nos colloques. Je pense tout particulièrement à leurs intitulés. Ton inventivité va nous faire défaut mais nous n'hésiterons pas à solliciter ta créativité dès l'année prochaine.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble de nos membres sans lesquels la SFPI ne serait qu'une coquille vide.

Pour continuer à exister, en dépit des attaques contre les pratiques psychodynamiques en générale, et la psychanalyse en particulier, que ce soit dans les médias, à l'université, mais aussi dans les établissements de soins, sous tendues par une approche mercantile de la santé dite « mentale », je souhaite que la SFPI s'inscrive courageusement dans son époque et n'hésite pas à participer aux débats sociétaux, à se faire le porte étendard d'une idée de la psychothérapie, fondée sur la relation, une psychothérapie qui ne serait pas protocolaire mais qui suivrait pas à pas le patient, prenant en compte qui il est et où il est, une psychothérapie qui serait du sur mesure, voire de la haute couture. Qui ne serait pas du prêt à porter, ni du prêt à penser, comme je l'espère notre colloque de 2026 s'est efforcé de le montrer, en respectant l'ADN de la SFPI, un ADN d'ouverture sur d'autres discours, un ADN qui cherche à éviter les certitudes et à ne jamais lâcher le questionnement.

Psychanalystes nous sommes et nous le revendiquons, en dépit des vents contraires. Notre pratique de la psychanalyse intégrative protège la complexité humaine. Elle garde ouverte la question du sens. L'approche complexe conceptualisée par Edgar Morin nous permet de prendre en compte les interactions entre le corps, le discours, le fantasme, le petit socle familial, la société et la culture, au service de la compréhension du sujet. Elle suppose la reconnaissance d'autres disciplines des sciences humaines, la capacité à douter et l'acceptation que nul ne détient seul la vérité clinique.

Dans cette ouverture les continuateurs de Freud nous servent de guide, Je pense à Reich, bien sûr, qui nous a montré comment la cuirasse musculaire empêchait la circulation libre de la libido ou encore à Winnicott qui nous a appris l'importance de l'environnement, du holding, du jeu, de la capacité à être seul en présence de l'autre. Je ne vais pas tous les citer, bien sûr. Mais je me dois de mentionner ici Jean-Michel Fourcade, sans lequel nous ne serions pas réunis aujourd'hui. Jean-Michel nous a pour la plupart ici réunis tous formés. Il nous a sensibilisés à la clinique de la personnalité limite qui nécessite une adaptation du cadre analytique au

processus thérapeutique, afin d'accompagner le sujet dans la régression. Curieux d'un monde en sans cesse mutation, Jean-Michel nous a transmis une épistémologie de la complexité, nous exhortant à l'écouter, sans jamais perdre de vue que c'est de nos patients que nous apprenons.

Dans cette optique, nous avons choisi à l'occasion de notre prochain colloque, de questionner comment la crise actuelle qu'elle soit environnementale, démocratique ou encore économique vient menacer la vie intrapsychique du sujet en actualisant dans la réalité la crainte de l'effondrement, théorisée par D. W. Winnicott.

La SFPI a, dans cette perspective, une responsabilité particulière, celle de préserver un espace où la complexité humaine puisse continuer à être pensée. C'est dans cet esprit de dialogue et d'ouverture que notre association poursuit son engagement et porte avec fierté l'héritage de Jean-Michel Fourcade.

ANNEXE 2 : rapport d'activité de Corinne STRUTZ, secrétaire générale

Avant de commencer je voudrais vous dire quelques mots de Philippe Naud qui s'est éteint le deux janvier dernier, à 69 ans seulement. Philippe était co-thérapeute de groupe avec Berta Vega depuis des années – 20 ans ? Philippe était créatif, inventif, poète, généreux et drôle, j'ai notamment en mémoire les contes qu'il écrivait à l'occasion du stage de Noël, c'était touchant et pertinent. A eux deux Berta et Philippe formaient un tandem et un couple thérapeutique singulier, et nous sommes nombreux à la SFPI à avoir fait nos premiers pas comme thérapeute avec eux lors de notre stage à la NFL.

En juin 2025 lors de notre précédente AG nous avons :

- Approuvé et voté à l'unanimité le rapport moral de notre présidente
- Approuvé et voté à l'unanimité le rapport financier présenté par Laurence Vercken-Sauzey, trésorière adjointe
- Fixé le montant des cotisations
- Renouvelé le CA et accueilli Didier CARMELLO

Elections du bureau 2025-2026

A la première réunion du 19 Septembre 2025, ont été élus par le CA à l'unanimité :

Présidente : Caroline ULMER-NEWHOUSE

Secrétaire générale : Corinne STRUTZ

Trésorière : Géraldine RACCAH

Trésorière adjointe : Laurence VERCKEN-SAUZEY

Responsable CNA : Didier DUHAZÉ

Coordinatrice des rencontres de la SFPI : Delphine des VILLETES

François BIDEAU et Didier CARMELLO sont membres du CA

Au cours de l'année 2025 /2026 le CA s'est réuni 7 fois, à savoir le 19 septembre, le 17 octobre, le 24 novembre 2025, le 6 février 2026, le 30 mars et le 11 mai 2026 et encore cette après-midi.

Un grand merci à Delphine des Villetes, Didier Caramello et Caroline Ulmer-Newhouse de nous avoir accueillis chez eux pour ces réunions, pour rappel cela nous évite des frais de location de salle.

Le point sur les adhésions depuis juin 2025

À ce jour, la SFPI compte 62 adhérents, contre 74 l'année dernière au moment de l'AG.

Le CA a approuvé cette année plusieurs candidatures :

4 membres associés

7 membres praticiens

Nous avons agréé en fin d'année dernière Cécile Orsoni et Nicolas Sosson, puis Laurent Criou en mars et Jacques Tournier ce matin. Petit rappel à ce sujet : les membres agréés peuvent demander à figurer sur l'annuaire de l'*Affop*.

Enfin, Berta Vega fait désormais partie des membres d'honneur de la SFPI, ce dont nous nous réjouissons.

Nos activités depuis juin 2025

Le colloque, en novembre dernier, a rassemblé plus de 100 personnes, dont 80 inscriptions payantes. Les retours ont été enthousiastes, à la fois sur la qualité de l'accueil, le contenu des interventions des invités, les 3 ateliers qui ont particulièrement appréciés, ce qui nous motive pour les colloques à venir !

Nous avons d'ailleurs commencé à travailler sur le prochain colloque qui aura pour thème « la clinique de l'effondrement » et aura lieu le 27 novembre 2027.

Les conférences

Notre cycle de conférence autour de la publication de l'ouvrage collectif de la SFPI « La psychanalyse intégrative une pratique vivante » s'est achevé en février dernier, avec l'intervention conjointe de Berta Véga et Laurence Pelletier in situ et en visio, qui ont partagé avec nous comment l'expérience groupale favorise l'accueil de la vie émotionnelle de ses membres.

Les rencontres de la SFPI

Il y a eu des changements dans l'équipe, composée désormais d'Edmond Marc, Pascale Wernert, Carine Monfort, Michel Baverey, ainsi que Delphine Des Villettes, Cécile Orsoni et Patrick Dénier qui ont reconduit leur participation. Qu'ils soient remerciés pour leur travail et leur engagement.

La 3^{ème} journée des Rencontres aura lieu le 7 novembre prochain à la Maison Adèle Picot avec pour thème « le couple en thérapie ».

Avec Edmond Marc, Anne Sauzède-Lagarde et Alain Héril

Les trois intervenants de cette journée s'accordent pour affirmer que le couple est plus que la somme de ses parties. Pour autant, chacun.e propose une approche théorique et clinique singulière de la thérapie de couple.

Nous verrons avec Edmond Marc comment modifier la dynamique d'une communication dysfonctionnelle. Anne Sauzède-Lagarde convoquera la thérapie sociale pour faire vivre ce système-couple dans une société en mouvement. Alain Héril, enfin, partagera le point de vue du sexothérapeute questionnant la disparition du désir.

Les inscriptions sont ouvertes.

Le groupe de lecture

Le groupe de lecture s'est réuni 8 fois depuis septembre 2025 – pour rappel toujours le premier lundi du mois sauf vacances scolaires – cette année, chacun.e pouvait présenter un texte de son choix.

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur assiduité ainsi que ceux et celles qui ont présenté un article. A partir de septembre 2026 les textes proposés au groupe de lecture porteront sur le thème du prochain colloque.

L'écoute intégrative de la SFPI

Chaque semaine, vous avez dû le remarquer, depuis plusieurs mois, sur une idée de Didier Caramello la SFPI propose désormais l'écoute d'un podcast accessible via l'Intranet, et aussi publié sur Facebook et LinkedIn. Des émissions, des entretiens, des documents sonores que Didier et Caroline sont allés chercher sur les ondes et qui nourrissent notre pratique et notre réflexion. Plusieurs thèmes parmi les deniers postés, en vrac : Lou Andréas Salomé, Ferenczi, JB Pontalis, Marie Bonaparte, Franz Fanon ...

Je vous rappelle que vous êtes invité.e, si vous avez de votre côté écouté quelque chose qui vous a plu, vous a intéressé et si vous avez envie de le partager, à nous l'envoyer avec un texte de présentation à l'adresse contact@psychanalyseintegrative.fr. Nous nous chargerons de sa diffusion.

Le sondage SFPI

Une communauté soudée, à déployer

La SFPI dispose d'un capital rare : une identité claire (psychanalyse + corps + relation), des références partagées et un attachement profond de ses membres.

Le frein n'est pas le désir d'engagement — il est vif — mais l'accès : la distance, le temps, la visibilité.

Notre cap : transformer un attachement fort en participation régulière, en rapprochant la SFPI de chacun — partout, plus souvent, et au plus près des préoccupations cliniques de notre temps.

La formation en supervision

Les participants à la formation animée par Edmond Marc se sont réunis 6 fois depuis septembre dernier, il reste 4 journées à venir, la dernière aura lieu en mars 2027. A la suite de ces journées, une commission d'agrément étudiera les nouvelles candidatures de superviseurs.

Quelques mots encore sur deux points : la facturation électronique et la question du cumul emploi-retraite.

Comme vous le savez sûrement, d'ici quelque temps les factures émises et reçues devront désormais l'être uniquement par voie électronique. Le SNPPsy a publié à ce sujet un document assez complet à destination de ses adhérents, dites-nous si vous souhaitez plus de précisions.

Pour ce qui est du cumul emploi retraite, les changements sont nombreux et certains sont encore en cours, nous vous invitons donc à vous rapprocher de vos caisses de retraite.

La SFPI et l'Affop

Pour rappel, la SFPI est membre agréé accréditeur de l'Affop et siège à son conseil d'administration où elle est représentée par Caroline Ulmer-Newhouse qui en est secrétaire générale et François Bideau qui en est trésorier. Je laisse la parole à François pour nous parler des activités de l'Affop (cf. annexe 4, page 17)

**ANNEXE 3 : RAPPORT FINANCIER 2025, PRESENTE PAR LA TRESORIERE
ADJOINTE Laurence VERCKEN-SAUZEY**

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ADHERENTS

- En 2025, le nombre d'adhérents est légèrement supérieur avec 75 adhérents, soit 3 membres de plus qu'en 2024.
- Durant l'année 2025, 11 nouveaux membres ont été accueillis (4 Associés, 7 Praticiens), mais 8 n'ont pas renouvelé leur adhésion, soit un taux de renouvellement plutôt stable.
- En 2026, nous avons relancé les cotisants n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2025.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ADHERENTS

- *En 2025, le nombre d'adhérents est légèrement supérieur avec 75 adhérents, soit 3 membres de plus qu'en 2024.*
- *Durant l'année 2025, 11 nouveaux membres ont été accueillis (4 Associés, 7 Praticiens), mais 8 n'ont pas renouvelé leur adhésion, soit un taux de renouvellement plutôt stable.*
- *En 2026, nous avons relancé les cotisants n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2025.*

	2021	2022	2023	2024	2025	au 1 ^{er} juin 2026
Associés	13	13	15	16	17	13
Praticiens	38	32	36	34	39	28
Praticiens agréés	16	16	21	21	20	17
Didacticiens agréés	1	1	1	1	1	1
TOTAL	68	62	73	72	77	59
Membres d'honneur	15	15	15	10	10	11
TOTAL GENERAL	83	77	85	82	87	66

REPARTITION DES COTISATIONS 2025 vs 2024

- *Rappel des montants des cotisations : Associés 50€ / Praticiens 75€ / Praticiens agréés 150€ / Didacticiens agréés 250€. -40% pour les retraités ou baisse d'activité.*
- *Les recettes augmentent de 335€, grâce aux nouveaux adhérents.*

Statut	2024	Cotisations	2025	Cotisations
Associé	16	850€	17	850€
Praticien adhérent	34	2500€	39	2910€
Praticien agréé	21	2925€	20	3000€
Didacticien agréé	1	150 €	1	150€
TOTAL	72	6425 €	77	6910€
Variat° 2025 vs 2024	+7%			
Cotisation moyenne	90€			

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2025

Nature	2024	2025	Variat° 2025 vs 2024
Recettes			
Cotisations	6 425	6 910	485
Etude dossier CNA	600	300	-300
Recettes Colloque	15	6 285	6 270
Conférences / Journée d'étude	1 975	1 941	-34
Vente Livre PI et JMF		426	426
Total Recettes	9 015	15 862	6 847
Dépenses			
Location salles Colloque		1 826	1 826
Frais colloque	150	4 493	4 343
AG Salle Déjeuner Cocktail	988	919	-69
Conférence / Formation (Journée)	945	753	-192
Frais membres CA / restauration	41	0	-41
Cotisation AFFOP	650	650	0
Site Internet / frais informatiques	2 272	1 142	-1 130
Frais bancaires	91	93	2
Publication, achats livres...	350	812	462
Frais affranchissement, envoi mails	105	746	641
Assurance RC		129	-117
Total Dépenses	5 592	11 563	5 971
Résultat opérationnel	3 423	4 299	876
Report A-1	2 726	5 926	3 200
Résultat	6 149	10 225	4 076
Solde Livret A	6 889	7 037	148
Total disponible en trésorerie	13 038	17 262	4 224

Perspectives budgétaires 2026		
RECETTES		en €
Cotisations	au 16/6/2026	5 800
Etude dossiers CNA	au 16/6/2026	300
Journée d'étude	Journée du 7/11/2026 sur le Couple	2890
TOTAL RECETTES		8 990
DEPENSES		en €
AG	Location salle, cocktail	563
Affop	Cotisations	650
Colloque	Enregistrement	243
Site internet	Assistance site internet	1140
Formation	Salle, Intervenants, restauration	2300
Fonctionnement CA	Repas, cadeaux départ, obseques	500
Assurance RC		128
Frais bancaires		76
TOTAL DEPENSES		5 600
Résultat opérationnel		3 390

Montant des cotisations en 2026

Qualité	Cotisations
Didacticien agréé	250 €
Praticien Agréé	150 €
Membre Praticien	75€
Membre Associé	50 €
Membres agréés et didacticiens avec activité en baisse	Réduction de 40 % (sur demande)

ANNEXE 4 : Compte-rendu des activités de l’Affop dont la SFPI est membre agréé et accréditeur - année 2025-2026, par François BIDEAU

Activités

Cette année nous avons lancé deux projets importants de recherche et d’évaluation:

- Le premier concerne le rapport de la science et de la psychothérapie relationnelle.

Un atelier vient d’être mise en place portant le titre : « Science et psychothérapie relationnelle, au-delà de l’évaluation ». Une première demi-journée de réflexion sur ce thème aura lieu en octobre prochain.

Dans le champ des psychothérapies, la science est souvent instrumentalisée à des fins corporatistes et politiques, et réduite à l’obsession du paradigme médical : les études (comparatives) d’efficacité des traitements, dont les résultats sont brandis pour encenser ou dénigrer, rembourser ou charlataniser. Les psychopraticiens relationnels en quête de légitimité peuvent être tentés de se plier, même à contre-cœur, voire à contre-éthique, à de telles études calibrées pour le monde médical dans l’espoir d’en tirer quelques miettes de reconnaissance, mais n’est-ce pas au prix de leur âme ?

Or, la science est, plus largement, un projet collectif visant à produire des connaissances fiables sur le monde, en soumettant les méthodes utilisées pour les obtenir à une réflexion, une critique et une vérification constante et rigoureuse afin d’identifier et de corriger les biais potentiels. Ne visant pas à produire méthodiquement des connaissances fiables, la psychothérapie relationnelle n’est pas une science, c’est une pratique d’accompagnement de la transformation de la personne. Le champ de la psychothérapie relationnelle, ou peut-être faudrait-il dire de l’accompagnement, aurait alors probablement à gagner à s’engager dans, au moins, deux directions :

1- Prendre du recul vis-à-vis des fourches caudines de l’évaluation des effets en dehors desquels le pouvoir médical ne reconnaît pas d’issue, pour élargir l’horizon et recourir à la science en vue de produire méthodiquement des connaissances selon différentes disciplines :

- La sociologie : produire des connaissances sur le monde des praticiens (profils, trajectoires, institutions, enjeux de pouvoir, formes de reconnaissance, conflits entre approches, etc.)
- La praxéologie : documenter le travail réel des praticiens en deçà de leurs témoignages (ce

qu'ils font, comment ils le font, comment ils s'ajustent et gèrent l'imprévu, etc.)

- La pédagogie : décrire comment on forme les praticiens (dispositifs de formation, modes de transmission, rôle du groupe, des stages, de la supervision, de l'analyse personnelle, etc.)
- Interroger les conditions de possibilité, les présupposés et les enjeux de la psychothérapie relationnelle (épistémologie, histoire, politique, éthique, anthropologie, etc.)
- Et, pourquoi pas, décrire les changements individuels, relationnels, sociaux (pour qui, dans quelles conditions, à quelles échéances, avec quelles évolutions dans le temps, etc.), selon des valeurs éthiques valables et compatibles avec la psychothérapie relationnelle.

2- Prendre du recul et élargir notre regard sur la science permettrait sans doute de construire une réponse étayée au rouleau compresseur des études évaluatives médicales, d'interroger leur pertinence, leur utilité, leurs limites, leurs conditions de possibilité pour le champ de la psychothérapie relationnelle. Ne seraient-elles pas, en fin de compte, sans objet dans ce champ ?

Enfin, reconsidérer la science dans sa richesse et sa diversité pourrait contribuer à interroger l'intérêt et les limites du recours aux logiciels qualifiés trompeusement « d'intelligence artificielle ».

- Un second projet concerne quant à lui les pratiques pédagogiques et déontologiques au sein de nos organismes de formation.

Comme vous le savez, les organismes de formation membres de l'Affop proposent une formation de psychopraticien relationnel adhérent à ses valeurs professionnelles et éthiques. En particulier le code d'éthique et de déontologie de l'Affop stipule que le formateur est conscient de son influence et de son pouvoir inhérent à la situation d'apprentissage et s'engage à ne pas en abuser.

Mais qu'en est-il de l'application de ces règles sur nos pratiques pédagogiques et les processus d'apprentissage ? Quelles sont les implications de l'existence de relations affectives privilégiées entre stagiaires qui seraient antérieures à la formation de la promotion ? Y a-t-il des précautions particulières à prendre pour éviter en cours de formation les rapprochements affectifs entre stagiaires d'une même promotion ou entre promotions ? Autant de questions que nous souhaitons mettre au travail ensemble, au sein de l'Affop.

Par ailleurs, nous sommes toujours en cours de finalisation des critères expérientiels, philosophiques et déontologiques qui appartiennent à l'essence même de notre pratique de psychopraticien relationnel, critères visant notamment à rassembler l'ensemble diversifié des approches et des pratiques distinctives au sein des membres de l'*Affop*.

2 . Mutualisation d'un médiateur

À l'occasion du conseil d'administration du 19 mars dernier, nous avons reçu Frédérique Cerisier, Docteure en sciences économiques et médiatrice, inscrite sur la liste des médiateurs des Cours d'appel de Paris et de Bordeaux.

Frédérique nous a rappelé les obligations légales qui incombent à tout professionnel vendant des biens ou des services, à l'exception des professionnels de santé dans le cadre réglementé et des professionnels de l'enseignement supérieur public, depuis la modification du code de la consommation en 2016 (cf. article L612-1 : Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation. Le professionnel peut mettre en place son propre dispositif de médiation de la consommation ou proposer au consommateur le recours à tout autre médiateur de la consommation répondant aux exigences du présent titre).

En tant que fédération l'*Affop* se propose de démarcher les différentes associations de médiateurs pour obtenir un contrat groupé qui concernerait à la fois les organismes de formation affiliés et agréés ainsi que les membres individuels des sociétés savantes et du syndicat.

En effet, le service de médiation est, la plupart du temps, proposé sous forme d'un abonnement annuel. Cet abonnement est parfois forfaitaire en fonction du chiffre d'affaires ou encore du nombre de salariés s'il s'agit d'un organisme de formation. Son prix est compris entre 100 et 300 euros et à la charge exclusive du professionnel. S'il y a saisine et que celle-ci est recevable (une saisine sur deux ne l'est pas), la médiation coûtera entre 300 et 600 euros. La saisine sera regardée à la lumière du droit de la consommation.

NB : Le site Internet du professionnel doit indiquer les coordonnées du médiateur qui doivent aussi apparaître dans les conditions générales de vente des contrats de formation.

Si vous êtes intéressé par notre démarche, nous avons besoin, en amont, d'un certain nombre d'informations vous concernant :

Si vous êtes un organisme de formation, pouvez-vous nous communiquer un ordre de grandeur de votre chiffre d'affaires et/ou le nombre de vos salariés ?

Si vous êtes une société savante ou un syndicat, pouvez-vous nous communiquer votre nombre d'adhérents ainsi que leur code NAF.